



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE
N° 2021-39**

Séance du 15 mars 2021

*A dix-neuf heures, le Conseil Municipal,
régulièrement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi et dans la Salle TOM MOREL,
sise 188 rue des Fleuries - Thorens-Glières
74570 FILLIÈRE, et sous la présidence, de
Monsieur Christian ANSELME, maire.*

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 26 - Pouvoirs : 3 - Votants : 29

**OBJET : PARTICIPATION A L'APPEL A PROJETS NUMÉRIQUES LANCÉ PAR LE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Présents : ALAIS I. - ALESINA C. - ALLEGRET-PILOT A - ANSELME C. - BÉVILLARD J.-P. - BOCQUET J. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHEVALLIER M. - DAUBERCIES M.-C. - DELILLE M. - DUPONT C. - ESCALON-DESTRUEL J.-S. - FILLION L. - JACOB C. - LAFFIN C. - MAXENTI J.-C. - MERCIER-GUYON C. - NICOLAS A. - ODORICO L. - PONTAIS M. - REYDET N. - RIGOBERT S. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J.-Y. - SELLECCHIA É.

Excusés : BIARD G. (pouvoir MERCIER-GUYON C.) - DITTA E. (pouvoir FILLION L.) - HUCHET C. - REVEILLON E. (pouvoir DUPONT C.)

Absents : BERTHOLIO C. - BÉVILLARD C. - BLOCH S.

Secrétaire de séance : DELILLE M.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'appel à projets numériques lancé par le Ministère de l'Éducation Nationale dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat,

Considérant que la transformation numérique de l'enseignement est un volet important pour le Gouvernement,

Considérant que cette action est centrée sur les écoles du 1^{er} degré, dans le but de réduire les inégalités scolaires et de lutter contre la fracture numérique,

Considérant qu'un recensement a été fait dans les écoles de Fillière, afin de connaître les besoins en matériels informatiques, le tableau détaillant tous les sites et les besoins ayant été diffusé lors de la séance,

Considérant les différents critères à respecter afin de pouvoir candidater à cet appel à projets,

Considérant qu'il a été proposé à l'assemblée de valider la démarche de participation de la commune à cet appel à projets numériques de l'Etat, et ainsi de permettre à la collectivité de pouvoir renouveler une partie de son matériel informatique scolaire,

Considérant que les besoins en matériels (ordinateurs, chariots mobiles, vidéoprojecteurs, etc.) sont estimés à 85 368,00 € TTC hors ENT (Environnement Numérique de Travail) pour les 5 écoles publiques de Fillière,

Considérant que cette demande de subvention est estimée à 39 669,00 € TTC hors ENT (Environnement Numérique de Travail) pour les 5 écoles publiques de Fillière,

Considérant que cette dernière a ainsi été soumise à validation de l'assemblée délibérante,

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **VALIDE** la participation de la commune de Fillière à l'appel à projets numériques lancé par le Ministère de l'Éducation Nationale, afin de soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles de la commune, et dans les conditions citées ci-dessus,
- **Et AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables relatifs à cette affaire, et notamment à constituer le dossier de participation à cet appel à projets correspondant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le :
Publication/affichage le

Le Maire
Christian ANSELME

